

Date de dépôt : 28 octobre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : A quand une revalorisation des salaires du personnel hospitalier des métiers du care ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les travailleuses et travailleurs de la santé s'engagent pour protéger nos vies.

La population suisse et genevoise exprime sa reconnaissance pour le travail essentiel des travailleuses et travailleurs de la santé, au cœur de la lutte contre le coronavirus. Elle soutient ses revendications pour de meilleures conditions de travail afin que leur travail puisse être effectué avec dignité et en sécurité. Elle souhaite un système de santé fort, accessible à toutes et tous.

Plusieurs catégories de personnels des hôpitaux universitaires genevois ont manifesté ces dernières semaines et ces derniers jours en faveur d'une meilleure reconnaissance de leurs conditions de travail et une revalorisation de leurs salaires.

Par ailleurs, les métiers dits du care regroupent de nombreux acteurs et professions : les médecins, les services d'urgence, les services de réanimation – mais aussi quelque chose de beaucoup plus vaste. Ils englobent tout ce qui nous permet d'être et de vivre ensemble : les métiers de la solidarité, les métiers de la proximité, qui font lien, tout ce qu'on appelle le capital social.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes :

1) Comment le Conseil d'Etat s'engage-t-il en ce moment pour défendre les conditions de travail du personnel hospitalier ?

- 2) *Le Conseil d'Etat entend-il revaloriser les salaires des infirmières et des assistants en soins et santé communautaire ? Si oui, à quelle échéance ?*
- 3) *Hormis le travail effectué dans le cadre de la refonte de loi sur le personnel de santé et les efforts du département pour renforcer la reconnaissance des proches aidants, comment le Conseil d'Etat s'engage-t-il en faveur de la valorisation des métiers du care dans le canton de Genève ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat veille à ce que le personnel hospitalier dispose de conditions de travail optimales, en s'assurant notamment que les effectifs sont à la hauteur des enjeux. C'est notamment le cas durant cette période de pandémie durant laquelle des renforts très conséquents sont engagés aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). C'est également le cas de façon générale, le Conseil d'Etat étant attentif à répondre aux besoins de la planification sanitaire et à nantir les établissements publics médicaux des effectifs adéquats par rapport à leur activité. Chaque année, des moyens supplémentaires sont ainsi octroyés aux HUG, que ce soit pour la mise en exploitation de nouvelles structures ou pour le renforcement des équipes.

Il convient aussi de rappeler qu'en termes de rémunération et de temps de travail, les conditions sont plus favorables pour les métiers des soins à Genève que, par exemple, dans les autres cantons romands. Enfin, le canton de Genève s'illustre également par une attention très particulière portée aux qualifications requises de chaque employé des institutions de soins par rapport à son cahier des charges.

En ce qui concerne la revalorisation des métiers des soins, le projet SCORE de refonte de la grille salariale de l'Etat devait répondre à cette demande. A défaut d'une démarche globale, des reconsidérations sectorielles sont possibles. Le Conseil d'Etat a ainsi lancé récemment le réexamen de la situation des assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA